

### **Argumentaire postulat n° 438**

Donner la possibilité à toutes les familles jurassiennes de bénéficier d'une structure de prise en charge des enfants en âge de scolarité.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Chères et chers collègues,

Valentine Friedli le disait, lors de la première session de l'Assemblée constituante, en 1976 : « l'humain doit être placé au centre des préoccupations, dans le but d'améliorer la qualité de la vie et de contribuer au bonheur du peuple jurassien ».

Plus récemment, en 2004, lors de la présentation du rapport sur les familles, Pascal Couchepin avait souligné : « Sans enfants, une société n'a pas d'avenir ». Durant cette même journée, l'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss avait également rappelé la priorité politique, de la plus haute importance, que représente l'enjeu pour les familles, de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. Il précisait encore: «Les enjeux socio-économiques, sont nombreux: il y va de la croissance économique, du bon fonctionnement du marché du travail, de la lutte contre les effets du vieillissement démographique, de la préservation des investissements publics dans le capital humain, du combat contre la pauvreté, de l'amélioration de l'intégration sociale et scolaire des enfants, ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes». En 2011, dans le cadre d'une interview pour le journal l'illustré, Céline Amaudruz expliquait également qu'elle était pour le congé paternité, pour la création de places de crèches et puis elle rajoutait : « L'UDC veut permettre aux femmes de travailler OU de rester à la maison, l'UDC est pour que les femmes puissent choisir car aujourd'hui la société ne le permet pas... ». Enfin durant la campagne électorale de 2020, chacun des partis jurassiens s'est exprimé en faveur de l'égalité.

La législation suisse n'est pas en reste, elle prévoit, et engage de manière contraignante, les cantons, afin qu'ils respectent le principe de l'égalité entre femmes et hommes. La Constitution suisse prévoit à l'art. 41 al. 1 let. C que la Confédération et les cantons s'engagent à ce que les familles soient protégées, et encouragées et à l'art. 8 al. 3, que l'homme et la femme sont égaux en droit et que la loi pourvoit à

l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. Enfin l'art. 6 de notre Constitution jurassienne, prévoit également l'égalité entre femmes et hommes.

Vous l'aurez compris, la volonté des partis jurassiens et les normes légales sont unanimement positionnés, en faveur de l'égalité et en faveur des familles. Le postulat 438, va justement dans ce sens, il permettrait une réflexion de fond, sur la possibilité de donner, à l'ensemble des familles jurassiennes, une véritable solution au casse tête de la conciliation vie professionnelle, et vie familiale.

Le monde est en constante évolution. En 2021, nous ne faisons pas face aux mêmes réalités qu'aux siècles passés. Comme absolument rien ne se passe naturellement, mais tout se gagne au prix de hautes luttes, en tant que Jurassiennes et Jurassiens nous en sommes évidemment bien conscientes et conscients, il est important de se rappeler que les avancées dont bénéficient les femmes aujourd'hui, sont le fruit du travail des générations précédentes. Aujourd'hui, nous les femmes, nous pouvons voter, nous vêtir comme on l'entend (ou presque), participer à la vie publique et aussi, et depuis 1965, nous avons **même**, gagné le droit de travailler, sans demander l'accord de notre mari. Bien que cela ne paraisse pas si lointain, il semble que cela devrait faire assez longtemps, pour que les schémas traditionnels laissent place aux schémas adaptés à notre époque, et aux situations de vie, de chacune et chacun.

Malheureusement, ce n'est aucunement le cas. L'Office fédéral de la statistique relevait qu'en 2020, le modèle d'activité professionnelle majoritaire chez les couples était à 57% celui où l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel. Ce modèle est suivi de celui, où l'homme travaille et la femme est sans activité professionnelle. Ces modèles reflètent des rôles très traditionnels assignés à chaque sexe et résultent, entre autres, du manque de places dans les structures existantes ou du manque de structures adaptées. J'ai eu l'occasion de récolter des témoignages de Jurassiennes, ayant rencontré des difficultés concernant la garde de leurs enfants, faute de structures suffisantes ou adaptées, et leurs récits ne font que confirmer les statistiques de l'OFS. Ainsi, la garde des enfants devient un exercice compliqué. Certaines ont la chance de pouvoir faire appel à leur famille, d'autres

déménagent, certaines cumulent les plan B et le stress qui les accompagnent, et d'autres encore abandonnent l'idée, de travailler, à un taux souhaité. Donner la possibilité à l'ensemble des familles jurassiennes, de bénéficier de l'école à journée continue, permettra de palier aux difficultés que les familles rencontrent actuellement. Cette structure, conçue sur la base de modules, permettrait d'être assez flexible, pour répondre aux différents types de besoins des familles. Ainsi, les parents auraient la possibilité de placer leurs enfants, durant l'ensemble de la journée ou non, mais également de choisir une prise en charge uniquement le matin ou encore uniquement en fin de journée. Vous l'aurez compris, l'idée n'est pas de transférer l'éducation des enfants à l'école, ni de rendre ces structures obligatoires, mais de permettre, quand cela semble nécessaire, d'avoir un soutien et une réelle solution de garde.

Lorsqu'on essaie de comprendre le sens d'un article de loi on analyse sa genèse. Ici, je me demande quel Jura, nous avons imaginé, pour les familles, à sa naissance. A en croire les discours et actes historiques, il s'agissait d'un canton ouvert et progressiste. C'est d'ailleurs en même temps que la création de la République et Canton du Jura en 1979, que le Bureau de la condition féminine est né et a été entériné dans la Constitution jurassienne, et c'était une première en Suisse ! Aujourd'hui, il est essentiel de garder à l'esprit, les valeurs fondamentales de notre État, et de rester ce jeune canton, ouvert, progressiste et précurseur.

Enfin, chères et chers collègues, vous pouvez choisir de définir que ce projet représente un coût, mais ceci est une question de perception, car en réalité il s'agit plutôt d'un investissement. Un investissement tourné vers l'avenir, qui permettra de respecter les engagements légaux, auxquels nous sommes liés, mais également les engagements pris envers les Jurassiennes et Jurassiens. **Auriez-vous été de celles et ceux, qui refusaient la création de notre canton, car nous n'en avons pas les moyens ?** Je ne crois pas. Car tous les choix que nous avons fait en 1979, nous rapportent à toutes et tous aujourd'hui. Ici la situation est semblable : ce que nous investissons aujourd'hui, nous rapportera demain à plusieurs niveaux. Tout d'abord l'école à journée continue aurait un impact fiscal positif. Les employés des écoles

paient des impôts sur le revenu, les parents continuent de travailler, et paient également des impôts. Les mères n'arrêtent plus leur carrière, ce qui ne crée pas un manque à gagner en termes fiscale et de retraite, elles ne rencontreront plus non plus de problème de carrière due à une longue interruption professionnelle. Enfin, les familles peuvent viser un revenu plus élevé, ce qui peut également avoir un impact sur les demandes d'aide sociale qui baisseraient.

Puis, l'école à journée continue permettrait de rendre notre canton plus attractif. Dans le cadre du projet Repenser l'Etat, mais également dans d'autres réflexions, le Gouvernement a fréquemment mis en avant le besoin, pour le Jura, d'éviter la fuite de ses jeunes qualifiés, tout en réussissant à attirer de nouveaux contribuables. Si des externes viennent s'installer dans le Jura, c'est pour profiter du cadre de vie, mais aussi, pour concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale. Nous n'avons pas l'attractivité des pôles urbains, mais nous avons d'autres atouts. Cette proposition va exactement dans ce sens, en rendant le Jura attractif pour les familles vivant actuellement en dehors du canton. Une politique de promotion pour une région, doit inclure des possibilités en termes d'éducation, de structure d'accueil et de formation.

Pour toutes ces raisons et pour bâtir ensemble le Jura de demain, le groupe socialiste vous invite à accepter le postulat. Je vous remercie de votre attention.